



# La traçabilité obligatoire dans le domaine des maladies infectieuses

IFSI 13-09-2021

POIROT Sabine - IDE hygiéniste

# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Définition

- ✓ Les maladies à déclaration obligatoire (MDO) sont des maladies, potentiellement épidémique, faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire.
- ✓ Elles sont au nombre de 36. Parmi elles, 34 sont des maladies infectieuses et 2 sont non-infectieuses (mésothéliomes et saturnisme chez les enfants mineurs)



La liste des MDO n'est pas figée et évolue en fonction de l'émergence de nouveaux pathogènes, de la résurgence d'anciennes maladies sur le territoire ou des besoins de la surveillance dictés par les politiques de santé publique à l'échelon national et international.



# Les maladies à déclaration obligatoire:

- ▶ botulisme,
- ▶ brucellose,
- ▶ charbon,
- ▶ chikungunya,
- ▶ choléra,
- ▶ dengue,
- ▶ diphtérie
- ▶ encéphalite à tiques
- ▶ fièvres hémorragiques africaines,
- ▶ fièvre jaune,
- ▶ fièvres typhoïdes et paratyphoïdes,
- ▶ hépatite A aiguë,
- ▶ infection invasive à méningocoque
- ▶ infection aiguë symptomatique
- ▶ par le virus de l'hépatite B,
- ▶ infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), quel que soit le stade,
- ▶ légionellose,
- ▶ listériose,
- ▶ mésothéliome (cancer lié le plus souvent à l'exposition à l'amiante).
- ▶ orthopoxviroses, dont la variole,
- ▶ paludisme autochtone,
- ▶ paludisme d'importation dans les *départements d'outre-mer*,
- ▶ peste,
- ▶ poliomyélite,
- ▶ rage,
- ▶ rougeole,
- ▶ rubéole,
- ▶ saturnisme chez l'enfant mineur (plombémie),
- ▶ schistosomiase (bilharziose) urogénitale autochtone
- ▶ suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines,
- ▶ tétanos,
- ▶ toxi-infection alimentaire collective,
- ▶ tuberculose,
- ▶ tularémie,
- ▶ typhus exanthématique,
- ▶ west nile virus
- ▶ zika.

# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Définition

- ✓ Il existe 2 groupes de MDO selon la définition de la notion de MDO par le code de la santé publique
- ✓ 32 MDO qui nécessitent à la fois une intervention urgente locale, nationale ou internationale et une surveillance pour la conduite et l'évaluation des politiques publiques
- ✓ 4 MDO pour lesquelles seule une surveillance est nécessaire à la conduite et à l'évaluation de la politique de santé publique (infection par le VIH, l'hépatite B aigue, le tétanos et les mésothéliomes)

# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Objectifs

- ✓ La déclaration obligatoire permet, pour les maladies à déclaration urgente, la mise en place la plus rapide possible de mesures de contrôle ou d'actions de prévention.
- ✓ Elle permet également, pour toutes les MDO, le suivi épidémiologiques de ces maladies dans l'intérêt de la santé publique et de la médecine préventive.
- ✓ Les notifications des données individuelles des MDO permet donc:
  - D'intervenir rapidement afin d'investiguer et limiter une épidémie
  - Analyser l'évolution dans le temps de ces maladies
  - Prévenir les risques ultérieurs d'épidémies
  - Adapter les politiques de santé publique aux besoins de la population



# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Critères de MDO

- ✓ L'inscription d'une maladie sur la liste des MDO traduit la volonté de l'Etat de disposer d'informations sur cette maladie afin de préserver la santé de la population.  
→ Décision du ministre de la Santé après avis du Haut Conseil de la Santé Publique
- ✓ Il existe deux types de critères:
  - Critères principaux
  - Critères de faisabilité

# Les maladies à déclaration obligatoire: Critères de MDO

- ✓ Critères principaux:
  - Maladies nécessitant des mesures exceptionnelles à l'échelon international et que le ministère de la Santé doit déclarer à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du règlement sanitaire international.
    - Peste, choléra, fièvre jaune

N.B: la réapparition de cas de variole entrainerait également une intervention immédiate au niveau international dans le contexte actuel d'éradication de la maladie

# Les maladies à déclaration obligatoire: Critères de MDO

## ✓ Critères principaux:

- Maladies nécessitant une intervention urgente à l'échelon local, régional ou national: leur signalement déclenche des enquêtes, des mesures préventives et correctives pour agir sur la source de contamination
  - Méningite à méningocoque, diphtérie, tuberculose, toxoinfection alimentaire collective, légionellose, saturnisme chez les enfants mineurs



# Les maladies à déclaration obligatoire: Critères de MDO

## ✓ Critères principaux:

- Maladies nécessitant une évaluation des programmes de prévention et de lutte par les pouvoirs publics pour en mesurer l'efficacité et si besoin les adapter
  - VIH/SIDA, tuberculose, tétanos
- Maladies graves nécessitant l'évaluation et le suivi de la létalité , la morbidité et le risque de séquelles
  - VIH/SIDA, légionellose

# Les maladies à déclaration obligatoire: Critères de MDO

## ✓ Critères principaux:

- Maladies émergentes ou mal connues

Ex: Maladie de Creutzfeldt Jacob, mésothéliomes

# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Critères de MDO

### ✓ Critères de faisabilité:

- La maladie ne doit pas être trop fréquente (garantir un bon niveau de notification et permettre une réponse rapide)
- La disponibilité d'une définition ou d'une classification des cas simple et spécifique pour que la déclaration soit facile
- La déclaration doit être acceptée par le milieu médical et par la société
- Le coût de la mise en œuvre de la DO pour les acteurs doit rester proportionné aux enjeux de santé publique que présente la surveillance de la maladie

# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Les acteurs de la déclaration obligatoire

- ✓ La déclaration des MDO est basée sur la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire.
- ✓ Le dispositif de surveillance des MDO s'appuie sur une implication forte de trois acteurs qui interviennent en chaîne



# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Les acteurs de la déclaration obligatoire

### ✓ Les déclarants:

- Médecins et biologistes libéraux et hospitaliers
- L'obligation de déclaration concerne aussi bien les biologistes, responsables de services hospitaliers et de laboratoires d'analyses de biologie médicale publics ou privés, que les médecins libéraux et hospitaliers, qui suspectent et diagnostiquent ces maladies.



# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Les acteurs de la déclaration obligatoire

- ✓ A l'échelon régional: les médecins inspecteurs de santé publique = maillon central du dispositif de surveillance
  - Les médecins de l'Agence Régionale de Santé sont les destinataires des déclarations obligatoires faites par les déclarants
  - Ils sont chargés de réaliser la surveillance de ces maladies au niveau régional.
  - Ils agissent sur le terrain pour prévenir et réduire les risques de survenue et de diffusion de ces maladies
  - Ils ont un rôle primordial dans la validation et la transmission des données, étapes indispensables pour garantir la validité des analyses faites par l'InVS (Institut de Veille Sanitaire)



# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Les acteurs de la déclaration obligatoire

- ✓ A l'échelon régional et national: les épidémiologistes de Santé Publique France
  - Ils centralisent l'ensemble des données, les analysent et les transmettent aux pouvoirs publics avec des recommandations sur les mesures ou actions à mettre en place.
  - Ils apportent une expertise scientifique aux ARS pour les investigations épidémiologiques, notamment lors de la survenue d'épidémies.
  - Ils assurent la communication de ces informations aux acteurs du dispositif, à la communauté médicale et scientifique, et au public.



# Les maladies à déclaration obligatoire:

## Les acteurs de la déclaration obligatoire

- ✓ Les alertes sanitaires sont transmises au ministère chargé de la santé et plus particulièrement à la Direction Générale de la Santé (DGS)
- ✓ Ils interviennent dans les décisions en matière de gestion des risques en lien avec les ARS
- ✓ Les données de surveillance, transmises par l'InVS au ministère chargé de la Santé, sont utilisées ,par ce dernier, pour définir et adapter les politiques de santé publique.



# Les maladies à déclaration obligatoire: les procédures de déclaration

- ✓ Aux 2 catégories de MDO correspondent 2 procédures de déclaration:
  - Le signalement
  - La notification anonymisée

# Les maladies à déclaration obligatoire: les procédures de déclaration



- ✓ La procédure de signalement
  - Procédure d'urgence et d'alerte qui s'effectue sans délai et par tout moyen approprié (téléphone, télécopie, courriel...) par les déclarants aux médecins de l'ARS de leur lieu d'exercice
  - Elle permet aux médecins de l'ARS de réagir rapidement et mettre en place les mesures de prévention individuelles et collectives autour des cas, et le cas échéant, de déclencher des investigations pour identifier l'origine de la contamination et mettre en place des mesures de prévention ou de contrôle.
  - Non anonyme car nécessite des mesures préventives (ex: tuberculose, méningite à méningocoque)
  - Pour toutes les maladies nécessitant une intervention en urgence: toutes sauf VIH, hépatite B, tétanos et mésothéliome (MDO catégorie 1)



# Les maladies à déclaration obligatoire: les procédures de déclaration

## ✓ La procédure de notification

- Elle concerne toutes les MDO de la liste
- Anonymisée (double anonymisation pour infection à VIH, pour l'hépatite B aiguë, pour le saturnisme chez l'enfant)
- Procédure qui consiste à renseigner une fiche spécifique (à chaque maladie) contenant des données individuelles concernant le patient atteint de MDO. Cette fiche est remplie par les déclarants et transmise au médecin de l'ARS du lieu d'exercice.
- Pour les MDO de catégorie 1, la notification intervient après le signalement et souvent après la confirmation du diagnostic.
- Information du patient: chaque personne dont la maladie est déclarée doit être informée individuellement par le médecin déclarant
- Objectif: suivi épidémiologique

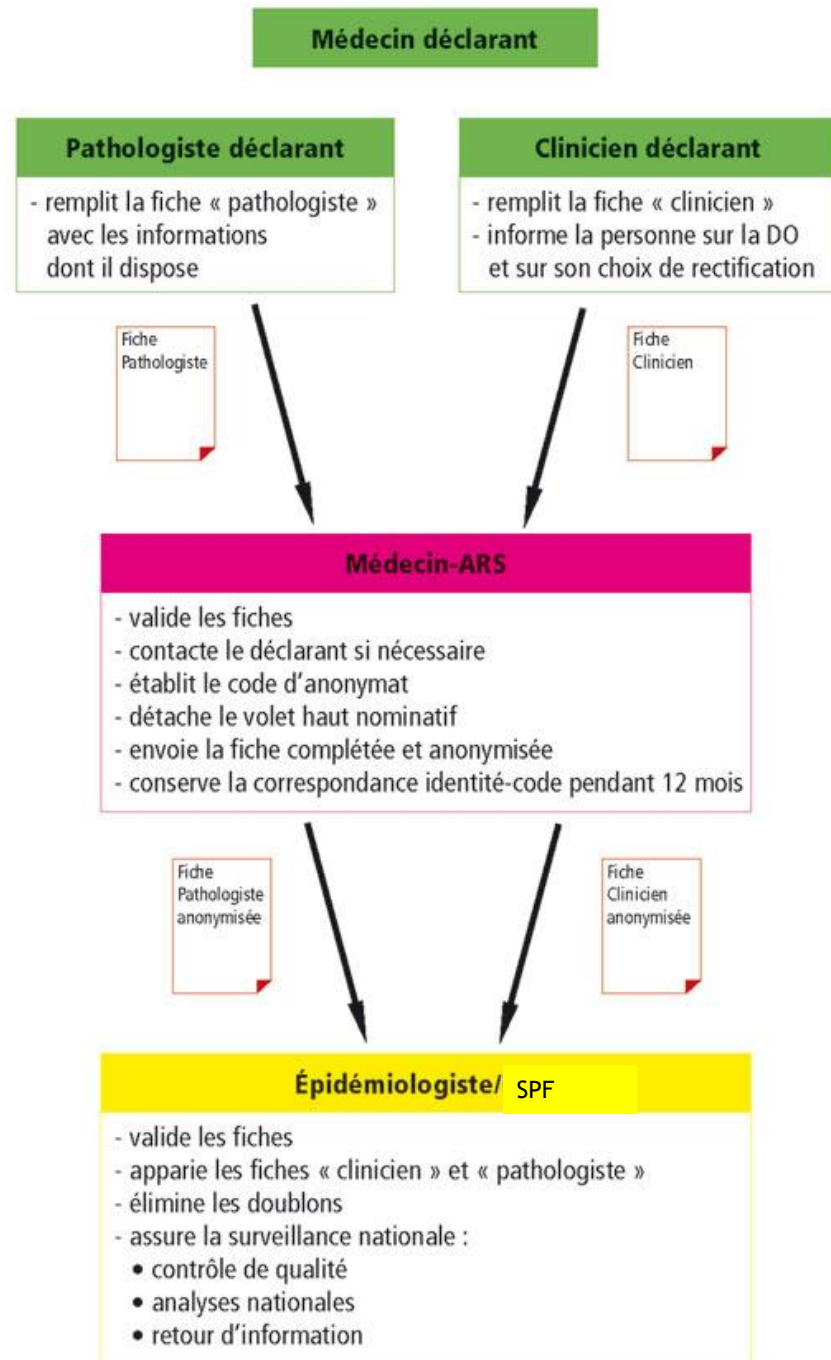


# Les maladies à déclaration obligatoire: les procédures de déclaration

- Information du patient: chaque personne dont la maladie est déclarée doit être informée individuellement par le médecin déclarant

→ Objectif: suivi épidémiologique





# La déclaration des MDO

# Le signalement des infections associées aux soins

## Définition d'une infection associée aux soins

- ✓ Une infection est dite associée aux soins si elle survient **au cours ou au décours d'une prise en charge** ( diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient ET si elle n'était **ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge**.
- ✓ Lorsque l'état infectieux au début de la prise en charge n'est pas connu précisément, un **délai d'au moins 48 heures** ou un **délai supérieur à la période d'incubation** est accepté pour définir une IAS.

# Le signalement des infections associées aux soins

## Définition d'une infection associée aux soins

- ✓ Une IAS concerne aussi bien les **patients, le personnel hospitalier et les visiteurs.**
- ✓ Une IAS concerne toute infection liée à une prise en charge **quel que soit le lieu de réalisation** (établissement hospitalier, EHPAD, HAD, domicile, cabinet libéral...)
- ✓ Une IAS en milieu hospitalier est une infection nosocomiale.

# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Définition

- ✓ C'est un dispositif d'alerte et de veille sanitaire qui permet de détecter un évènement « sentinelle » (rare, grave, inhabituel, évitable ou potentiellement révélateur d'un dysfonctionnement).
- ✓ C'est un maillon indispensable de la politique actuelle de maîtrise des risques sanitaires
- ✓ Le signalement des infections associées aux soins est obligatoire: cadre réglementaire





# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Objectifs du dispositif de signalement

#### → Objectifs d'alerte et de sensibilisation

- ✓ Mettre en place un système d'information réactif au sein de l'établissement de santé et, point essentiel, il offre aux établissements la possibilité de demander une aide extérieure s'ils en ressentent le besoin
- ✓ Alerter les autorités sanitaires (ARS) et le réseau CPias (Centres Régionaux d'appui et de Prévention des Infections Associées aux Soins)
- ✓ Fournir des informations à l'ANSP (Agence régionale de Santé Publique) chargée du suivi épidémiologique national.



# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Objectifs du dispositif de signalement

- ✓ Il permet de promouvoir et soutenir l'investigation des épidémies et leur maîtrise (précoce)
- ✓ Il permet de développer (ou rappeler) des recommandations de prévention, des mesures correctives
- ✓ Il peut permettre d'identifier des pratiques à risques d'évènements graves et des pratiques s'éloignant des recommandations de prévention
- ✓ Il peut permettre de repérer des agents pathogènes émergents



# En établissement de santé: Le signalement des infections associées aux soins Modalités pratiques

- ✓ Il existe 2 types de signalement:
  - Signalement interne à l'établissement
  - Signalement externe aux autorités sanitaires (ARS) et réseau CPias

# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Modalités pratiques

- ✓ Signalement interne à l'établissement
  - Au sein d'un établissement, tout professionnel de santé constatant un ou plusieurs cas d'infection associée aux soins en informe le médecin responsable du service, le médecin responsable du patient, et le praticien de l'équipe opérationnelle d'hygiène(ou à l'IDE hygiéniste). Ce dernier apprécie si le ou les cas dont il a été avisé(s) correspond(ent) aux critères de signalement externe, auquel cas, il transmet le signalement aux autorités sanitaires.



# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Modalités pratiques

#### ✓ Signalement interne à l'établissement

- Le signalement est d'abord interne à l'établissement (du service clinique vers l'équipe opérationnelle d'hygiène) puis éventuellement externe sur avis du praticien en hygiène
- Le signalement interne au sein d'un établissement est à organiser
  - procédure de signalement interne, circuit de l'information
  - acteurs identifiés (émetteur, récepteur)

# En établissement de santé: Le signalement des infections associées aux soins Modalités pratiques

- ✓ Signalement interne à l'établissement
  - permet aux responsables et professionnels de l'établissement de **prendre connaissance d'évènements qui**, même si leurs caractéristiques ne justifient pas leur signalement aux autorités sanitaires, **ont une grande importance locale**. L'analyse de ces évènements peut déboucher sur des actions d'amélioration de la structure, de l'entretien des locaux, des pratiques de soins, de désinfection et de stérilisation.



# En établissement de santé: Le signalement des infections associées aux soins Modalités pratiques

- ✓ Signalement interne à l'établissement
  - Intérêts du signalement interne :
    - connaissance de la situation sur le plan du risque infectieux et identification des priorités d'action, amélioration de la sécurité et de la qualité
    - sensibilisation des professionnels
    - reconnaissance de l'expertise de l'EOH

# En établissement de santé: Le signalement des infections associées aux soins Modalités pratiques

✓ Signalement externe aux autorités sanitaires (ARS) et réseau Cpias

→ Critères de signalement externe



# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Modalités pratiques

- 1° L'infection associée aux soins (IAS) est inattendue ou inhabituelle du fait:
  - a) Soit de la nature, des caractéristiques, notamment du profil de résistance aux anti-infectieux, de l'agent pathogène en cause
  - b) Soit de la localisation ou des circonstances de survenue de l'infection chez les personnes atteintes
- 2° L'IAS survient sous forme de cas groupés
- 3° L'IAS a provoqué un décès
- 4° L'IAS relève d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire

# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Modalités pratiques

✓ Signalement externe aux autorités sanitaires (ARS) et réseau Cpias

→ Critères de signalement externe: Les Bactéries Hautement Résistantes émergentes (BHRe)

Formulaire spécifique pour le signalement des Bactéries Hautement Résistantes émergentes (BHRe).

# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Modalités pratiques

- ✓ Signalement externe aux autorités sanitaires (ARS) et réseau Cpias
- Ce signalement est transmis aux autorités sanitaires par le responsable du signalement de l'établissement par internet via une application informatique de télésignalement dénommée « e-sin »
- En cas de non fonctionnement informatique, il existe une procédure dégradée sous format papier
- La réglementation précise que le signalement doit être effectué sans délai.



# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Modalités pratiques

- ✓ Signalement externe aux autorités sanitaires (ARS) et réseau Cpias
  - Il permet d'alerter les autorités sanitaires (ARS) et le CPias sur des événements " sentinelles " et également, d'offrir aux établissements de santé la possibilité de demander une aide extérieure.
  - Il a une portée informative au-delà de l'établissement de santé concerné
  - Intérêt du signalement externe :
    - aide à l'investigation
    - alerte régionale et nationale :
      - face à des phénomènes rares ou émergents : *Enterobacter sakasaki*, ERV...
      - face à des infections « connues » récurrentes : VHC, streptocoque A...
    - partage d'expérience

# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

### Information du patient



- ✓ L'information du patient est un élément indispensable à l'instauration d'une relation de confiance entre les patients, les professionnels de santé et les établissements de santé.
- ✓ Le médecin en charge du patient doit l'informer qu'il a contracté une infection associée aux soins, qui a, le cas échéant, fait l'objet d'un signalement anonyme. Ces informations doivent figurer dans le dossier médical du patient.
- ✓ Lors d'une exposition établie de plusieurs patients au même risque infectieux, les praticiens concernés, avec l'aide du CLIN (Comité de Lutte contre les Infections nosocomiales) et de l'équipe d'hygiène, déterminent, en liaison avec la direction de l'établissement, la stratégie d'information, et, le cas échéant, de suivi des patients, mis en œuvre par l'établissement.

# En établissement de santé:

## Le signalement des infections associées aux soins

- ✓ Il contribue à l'amélioration de la qualité des soins
- ✓ Il permet une aide quotidienne des CPIas aux établissements de santé
  - conduite de l'investigation
  - recommandations de prévention et de contrôle
- ✓ Identification de pratiques incorrectes faisant l'objet de recommandations (nouvelles ou rappelées)
- ✓ incitation des ES à partager leurs expériences (REX)
- ✓ Il complète la surveillance des infections associées aux soins
- ✓ Il détecte des événements infectieux inhabituels, non couverts par les réseaux de surveillance habituels
  - identification de pathogènes émergents
  - identification d'infections récurrentes

# En établissement de santé: Le signalement des infections associées aux soins Modalités pratiques

Par tout professionnel de santé  
(médecin, paramédical ...)

Constatation d'un cas

Information du  
médecin chef de  
service

Signalement à l'E.O.H qui valide  
les critères de signalement

Information du responsable  
du signalement

Information

- Président CLIN
- Chef de service

Signalement

- ARS → SPF (ANSP)
- CPias

# En établissement médico-social et d'hébergement pour personnes âgées

## Le signalement des infections associées aux soins

L'établissement médico-social signale à l'ARS les événements de santé infectieux (y compris les maladies à déclaration obligatoire), qui:

- soit par leur caractère groupé (ex : infections respiratoires aiguës-IRA (Si au moins 5 cas d'IRA en 4 jours), gastro-entérites aiguës-GEA (Si au moins 5 cas de GEA en 4 jours) , cas groupés de gale (à partir de deux cas de gale) )
- soit par leur caractère inhabituel de part leur gravité ou leur transmission rapide (ex : infection à *Clostridium difficile*)

font peser une menace d'extension au sein de la collectivité et/ou pour lesquels des mesures doivent être mises en place rapidement.



# En établissement médico-social et d'hébergement pour personnes âgées

## Le signalement des infections associées aux soins

- ✓ Le risque infectieux épidémique représente un problème majeur dans les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) en raison de la fragilité des résidents et du risque de transmission croisée en collectivité.
- ✓ Le signalement permet :
  - de détecter,
  - d'informer,
  - d'alerter,
  - d'identifier des événements « inhabituels »,
  - de demander de l'aide méthodologique, de conseils pour la mise en place de mesures adaptées à la situation,
  - de mettre en place des mesures de contrôle et de maîtrise des épisodes infectieux.

# En établissement médico-social et d'hébergement pour personnes âgées

## Le signalement des infections associées aux soins



✓ Où signaler:

- Pour les établissements médico-sociaux rattachés à un établissement sanitaire via e-SIN
- Pour les établissements médico-sociaux indépendants :
  - auprès de votre ARS à cellule de veille, d'alertes et gestion sanitaire
  - via une plateforme régionale unique avec numéro unique par région



**SIGNALER, ALERTER, DÉCLARER**

> 24H/24 - 7J/7

[ars-grandest-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-alerte@ars.sante.fr)

 **09 69 39 89 89**

 **03 10 01 01 61**

# Le signalement des infections associées aux soins

- ✓ En mars 2017 : ouverture du portail [signalement-sante.gouv.fr](http://signalement-sante.gouv.fr)
- ✓ Prévus par la loi de modernisation de notre système de santé, ce site permet aux professionnels et aux usagers de signaler en quelques clics aux autorités sanitaires tout événement indésirable ou tout effet inhabituel ayant un impact négatif sur la santé.
- ✓ Le signalement des infections associées aux soins (IAS) devient opérationnel par tous les acteurs, tout au long du parcours de santé dans les 3 secteurs : sanitaire, médico-social et soins de ville et par les usagers eux-mêmes.



# Les alertes ascendantes et descendantes

- ✓ Le dispositif de déclaration des maladies obligatoires et le dispositif de signalements des infections associées aux soins sont des alertes ascendantes: les informations concernant les pathologies sont remontées aux autorités sanitaires.
- ✓ A l'inverse, les alertes descendantes permettent de transmettre des informations aux professionnels de santé et aux établissements de santé. Elles peuvent venir de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé) : souvent en lien avec la matériovigilance (dispositifs médicaux)
  - Exemple : Alertes sur des dysfonctionnements de lave endoscopes ou d'endoscopesElles peuvent venir des tutelles : Micro-organismes émergents avec un profil de résistance particulier aux antibiotiques
  - Exemple : Entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC ) Entérocoques résistants aux glycopeptides (ERG)



# La surveillance des IAS

- ✓ Elle permet aux établissements de santé de répondre aux obligations légales ainsi qu'aux exigences de qualité.
- ✓ Elle permet aussi de cibler un programme de prévention.
- ✓ Surveillance épidémiologique: recueil régulier et systématique d'informations, sur les cas d'infections  
=> dégager des indicateurs pertinents sous forme de taux permettant un suivi.
- ✓ Ces informations sont recueillies lors d'enquête de prévalence et d'incidence



# La surveillance des IAS

- ✓ Enquête de prévalence= recensement ponctuel du nombre de cas, anciens ou nouveaux (« photo ») dans le but de sensibiliser le personnel et informer pour adapter le programme et mesures de prévention
- ✓ Enquête d'incidence = enregistrement dynamique des cas pendant une période donnée ( elle inclue uniquement les nouveaux cas sur la période surveillée ) et permet de fournir des données précises sur un sujet particulier ( surveillance des infections de site opératoire, surveillance BMR pour l'antibiorésistance, surveillance des AES...)



# La surveillance des IAS

✓ Cette surveillance permet donc de:

- Déterminer des variations de fréquence ou de distribution
- Mettre en place des investigations pour expliquer ces variations
- Identifier les facteurs de risque d'infection
- Détecter les situations ou les secteurs dans lesquels des « déviations » existent
- Instaurer des mesures de contrôle et déterminer leur efficacité
- Evaluer les changements de pratiques

✓ Le dispositif de signalement contribue à compléter la surveillance des IAS.



POIROT Sabine  
Infirmière Hygiéniste  
Tél : 03.87.23.24.53  
Mail: [s.poirot@ch-sarrebourg.fr](mailto:s.poirot@ch-sarrebourg.fr)